

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 21 février 2019 à 9h30  
« Les âges de départ à la retraite »

<b>Document N° 8</b>
----------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

**Âge de départ à la retraite des générations 1944 et 1950  
selon le sexe et le pays de naissance.**

*Direction statistiques, prospective et recherche - CNAV*



## Objet : Age de départ à la retraite des générations 1944 et 1950 selon le sexe et le pays de naissance.

---

Référence : 2019-007-DSPR

Date : 08/02/2019

---

Direction statistiques, prospective et recherche

Pôle : Evaluation

Auteur : JC

Téléphone : 01.55.45.65.66

---

Diffusion : Groupe de travail du COR du 13 février 2019

---

Mots clés : âge de départ, génération, sexe, pays de naissance

### Résumé :

L'âge de départ à la retraite, c'est-à-dire l'âge des nouveaux retraités au moment où ils perçoivent pour la première fois leur retraite, représente un indicateur clé parmi ceux utilisés dans le suivi des retraites. Il est, de ce fait, régulièrement étudié par les régimes.

Dans cette étude, l'âge de départ est analysé pour les générations 1944 et 1950 selon le sexe et le pays de naissance. Afin que les statistiques présentées pour les deux générations soient strictement comparables, les départs en retraite sont observés entre 55 et 65 ans (inclus).

Si l'âge moyen a peu varié entre les générations 1939 et 1943, il baisse entre les générations 1944 et 1950 principalement du fait de la mise en place des départs anticipés pour carrière longue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 (pour les hommes) et de la hausse de la durée de carrière des femmes.

Les assurés nés à l'étranger entrent sur le marché du travail plus tardivement, ont des durées de carrière plus faibles et partent en moyenne plus tard que ceux nés en France.

L'âge de départ à la retraite, c'est-à-dire l'âge des nouveaux retraités au moment où ils perçoivent pour la première fois leur retraite, représente un indicateur clé parmi ceux utilisés dans le suivi des retraites. Il est, de ce fait, régulièrement étudié par les régimes. Cet âge de départ peut être déterminé de plusieurs manières selon que l'on considère une année donnée ou une génération particulière.

Dans cette étude, l'âge de départ est analysé pour les générations 1944 et 1950. Cette mesure présente l'avantage de ne pas être sensible aux effets démographiques et, de plus, de mesurer les effets des réformes qui s'appliquent progressivement selon l'année de naissance. Cependant cet indicateur n'est disponible au mieux que lorsque la génération atteint 65 ans.

Afin que les statistiques présentées pour les deux générations soient strictement comparables, les départs en retraite sont observés entre 55 et 65 ans (inclus), 65 ans correspondant à l'âge d'annulation de la décote de ces générations. En ne prenant pas en compte les assurés qui partent après 65 ans, l'âge de départ à la retraite est légèrement sous-estimé car certains vont partir à la retraite à des âges plus tardifs. Néanmoins, compte tenu des règles existantes au régime général, ils sont peu nombreux : pour les générations qui partent actuellement à la retraite, la proportion des départs après l'âge d'annulation de la décote est de l'ordre de 3 à 4%.

Pour les générations 1939 à 1943, l'âge de départ moyen des femmes comme celui des hommes est remarquablement stable. Pour les retraités nés en 1944 et 1950 et partis à la retraite entre 55 et 65 ans (inclus), l'âge de départ observé baisse, passant de 61,4 à 60,8 ans<sup>1</sup>. Cette baisse est légèrement plus importante pour les hommes car ils bénéficient davantage des départs anticipés pour carrière longue (en lien avec les conditions requises de début d'activité et de carrière complète quasi continue). L'âge moyen de départ à la retraite reste plus élevé pour les femmes même si elles partent en moyenne un peu plus tôt quand elles sont nées en 1950, grâce à leurs durées de carrière plus élevées (tableau 1 et graphique 4).

La génération 1944 est la première à pouvoir bénéficier de départs anticipés avant 60 ans au titre des carrières longues et la génération 1950 est la dernière génération à ne pas être concernée par la réforme des retraites de 2010. Entre ces deux générations, la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite au taux plein de 50% augmente de deux trimestres pour atteindre 162 trimestres.

---

<sup>1</sup> Les âges moyens calculés par génération dans le Cadr'@ge n°30 « *Evolution de l'âge de départ à la retraite : interpréter les indicateurs* » (Di Porto, Cnav, 2015) sont plus élevés que ceux présentés dans cette note pour deux raisons : les retraités sont observés jusqu'à 65 ans inclus (il manque donc tous les départs tardifs) et le calcul de l'âge est ici effectué au mois près alors que la définition d'âge retenue dans le Cadr'@ge 30 correspond à un âge annuel (année de départ en retraite – année de naissance).

Tableau 1. Age moyen au départ à la retraite

	Génération 1944	Génération 1950
Femmes	61,7 ans	61,2 ans
Hommes	61,1 ans	60,4 ans
Ensemble	61,4 ans	60,8 ans
Femmes nées en France	61,6 ans	61,1 ans
Femmes nées à l'étranger	62,2 ans	61,8 ans
Hommes nés en France	60,7 ans	60,1 ans
Hommes nés à l'étranger	61,9 ans	61,6 ans

**Lecture** : l'âge moyen de départ à la retraite correspond à l'âge exact mensuel calculé au moment du départ. Les femmes nées en 1944 sont parties en moyenne à 61,7 ans (soit 61 ans et 8 mois). **Champ** : Ensemble des retraités des générations 1944 et 1950 ayant une date d'effet de leur pension de droit propre comprise entre 55 et 65 ans (inclus) et ayant liquidé leur pension au 31/12/2016. **Source** : Cnav, échantillon 2017.

Parmi les retraités du régime général, les assurés nés à l'étranger représentent 16,9% des assurés nés en 1950 et partis à la retraite entre 55 et 65 ans inclus (tableau 2). Cette part baisse entre les deux générations d'environ six points et cette baisse est beaucoup plus marquée pour les hommes que pour les femmes. Parmi les retraités nés en 1950 et partis à la retraite entre 55 et 65 ans (inclus), on dénombre 9,4% d'hommes nés à l'étranger et 7,5% de femmes.

Tableau 2. Composition de la population étudiée

	Génération 1944	Génération 1950
Part de femmes	47,9%	50,1%
Part de nés à l'étranger	23,3%	16,9%
Part de femmes nées en France	39,5%	42,6%
Part de femmes nées à l'étranger	8,3%	7,5%
Part d'hommes nés en France	37,2%	40,5%
Part d'hommes nés à l'étranger	15,0%	9,4%

**Champ** : Ensemble des retraités des générations 1944 et 1950 ayant une date d'effet de leur pension de droit propre comprise entre 55 et 65 ans (inclus) et ayant liquidé leur pension au 31/12/2016. **Source** : Cnav, échantillon 2017.

Pour l'ensemble des retraités étudiés, les départs en retraite se concentrent à 60 et 65 ans, les deux bornes d'âges légaux correspondant respectivement à l'âge minimum légal et l'âge d'annulation de la décote de ces générations (graphiques 1 et 2).

Les assurés nés à l'étranger sont moins nombreux que ceux nés en France à prendre leur retraite à 60 ans ou avant, mais plus nombreux à partir entre les deux bornes et à l'âge d'annulation de la décote (tableau 3). Cela se traduit par un âge moyen de départ en retraite plus élevé pour les assurés nés à l'étranger que pour ceux nés en France. L'écart est plus important pour les hommes que pour les femmes et tend à augmenter entre les deux générations (tableau 1).

L'entrée plus tardive sur le marché du travail des assurés nés à l'étranger et leur durée de carrière plus faible expliquent en partie ce résultat (graphiques 3 et 4).

La moitié des femmes nées à l'étranger en 1944 ont un premier report à l'âge de 21 ans et la moitié des hommes à 20 ans. Les femmes et les hommes nés en France de la même génération ont un âge médian inférieur de 4 ans. Pour la génération 1950, l'âge médian des femmes et des hommes nés à l'étranger reste supérieur à celui des nés en France mais l'écart se réduit à 3 ans (l'âge médian est représenté en rouge dans le graphique 3).

Concernant la durée d'assurance validée tous régimes, la moitié des femmes nées à l'étranger en 1944 valident moins de 135 trimestres. C'est 25 trimestres de moins que celles nées en France. Pour les hommes, l'écart est plus faible, il atteint 16 trimestres (la médiane de la durée d'assurance validée tous régimes est représentée en rouge dans le graphique 4).

Entre les deux générations, la part de femmes parties à la retraite avant 65 ans augmente, pour celles nées en France et à l'étranger.

Cela se traduit par une baisse d'environ dix points des départs à 65 ans (65 ans inclus, 66 ans exclus) : un quart des femmes de la génération 1944 nées en France prenaient leur retraite à 65 ans contre 16,4% des femmes nées six ans plus tard. Pour celles nées à l'étranger, la proportion passe de 35,7% à 25,9%.

Tableau 3. Répartition par tranche d'âge des retraités du régime général des générations 1944 et 1950 selon le sexe et le pays de naissance

		Avant 60 ans	[60 ans, 61 ans [	[61 ans, 65 ans [	[65 ans, 66 ans [	Ensemble
G1944	Femmes nées en France	0,8%	61,2%	12,8%	25,2%	100,0%
	Femmes nées à l'étranger	0,2%	48,9%	15,1%	35,7%	100,0%
	Hommes nés en France	6,0%	73,3%	13,7%	7,0%	100,0%
	Hommes nés à l'étranger	0,7%	53,4%	22,0%	23,8%	100,0%

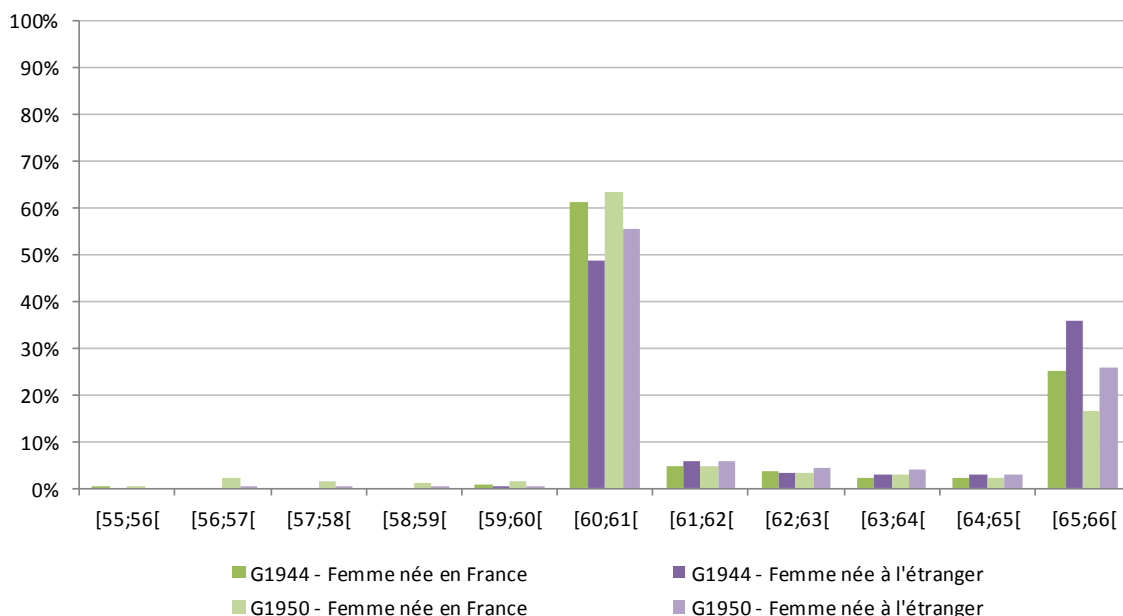
		Avant 60 ans	[60 ans, 61 ans [	[61 ans, 65 ans [	[65 ans, 66 ans [	Ensemble
G1950	Femmes nées en France	6,7%	63,6%	13,3%	16,4%	100,0%
	Femmes nées à l'étranger	1,3%	55,6%	17,1%	25,9%	100,0%
	Hommes nés en France	23,9%	55,5%	14,4%	6,1%	100,0%
	Hommes nés à l'étranger	5,2%	49,7%	26,1%	19,0%	100,0%

**Lecture** : Les départs avant 60 ans comprennent les retraites anticipées pour handicap (à partir de 55 ans) et pour carrière longue (à partir de 56 ans). **Champ** : Ensemble des retraités des générations 1944 et 1950 ayant une date d'effet de leur pension de droit propre comprise entre 55 et 65 ans (inclus) et ayant liquidé leur pension au 31/12/2016. **Source** : Cnav, échantillon 2017.

Entre les deux générations d'hommes, la répartition se modifie largement entre ceux partant dès l'âge légal et ceux partant avant, avec l'introduction du dispositif de départs anticipés carrière longue au 1<sup>er</sup> janvier 2004. L'effet est plus important pour les hommes nés en France : 23,9% des hommes nés en France en 1950 prennent leur retraite avant l'âge légal de 60 ans contre 6% pour ceux nés six ans plus tôt. Pour les hommes nés à l'étranger l'effet est beaucoup moins marqué.

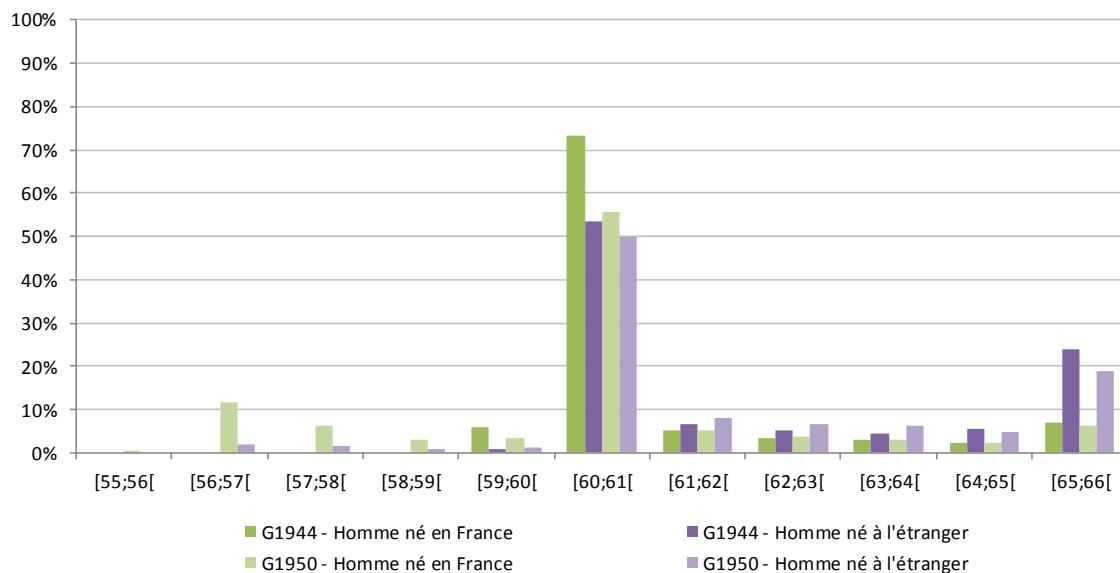
Pour les départs aux autres âges (âge intermédiaire ou à l'âge d'annulation de la décote), la répartition varie peu pour les hommes nés en France. Les hommes nés à l'étranger sont quant à eux plus nombreux que ceux nés en France à partir à 65 ans (65 ans inclus, 66 ans exclus) mais cette proportion baisse entre les deux générations.

Graphique 1. Répartition par âge de départ à la retraite des femmes retraitées du régime général des générations 1944 et 1950 selon leur pays de naissance



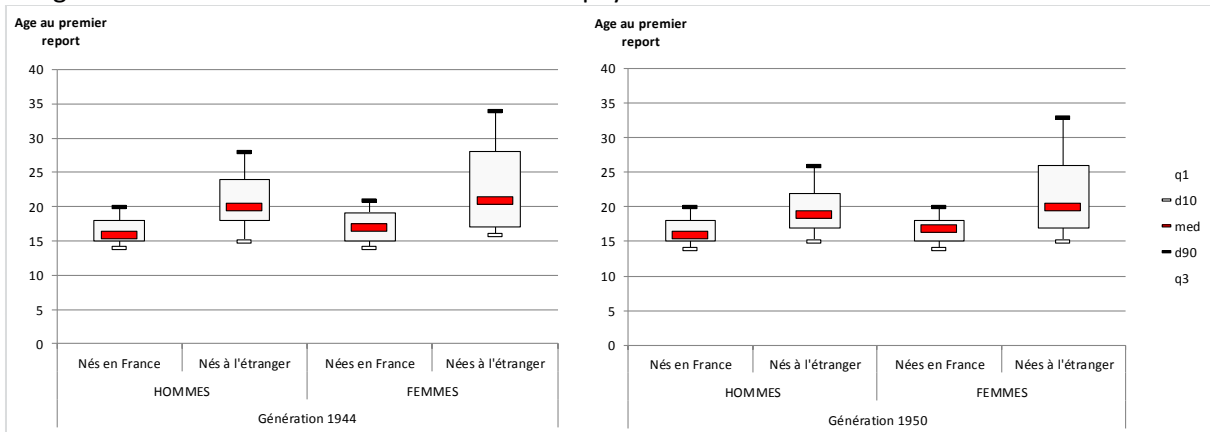
**Lecture :** L'âge de départ à la retraite correspond à l'âge exact mensuel au moment du départ. Les retraitées parties entre 55 ans inclus et 56 ans exclus sont regroupées dans la tranche [55 ;56[. 61,2% des femmes nées en France en 1944 sont parties à la retraite entre 60 ans inclus et 61 ans exclus. **Champ :** Ensemble des retraitées des générations 1944 et 1950 ayant une date d'effet de leur pension de droit propre comprise entre 55 et 65 ans (inclus) et ayant liquidé leur pension au 31/12/2016. **Source :** Cnav, échantillon 2017.

Graphique 2. Répartition par âge de départ à la retraite des hommes retraités du régime général des générations 1944 et 1950 selon leur pays de naissance



**Champ :** Ensemble des retraités des générations 1944 et 1950 ayant une date d'effet de leur pension de droit propre comprise entre 55 et 65 ans (inclus) et ayant liquidé leur pension au 31/12/2016. **Source :** Cnav, échantillon 2017.

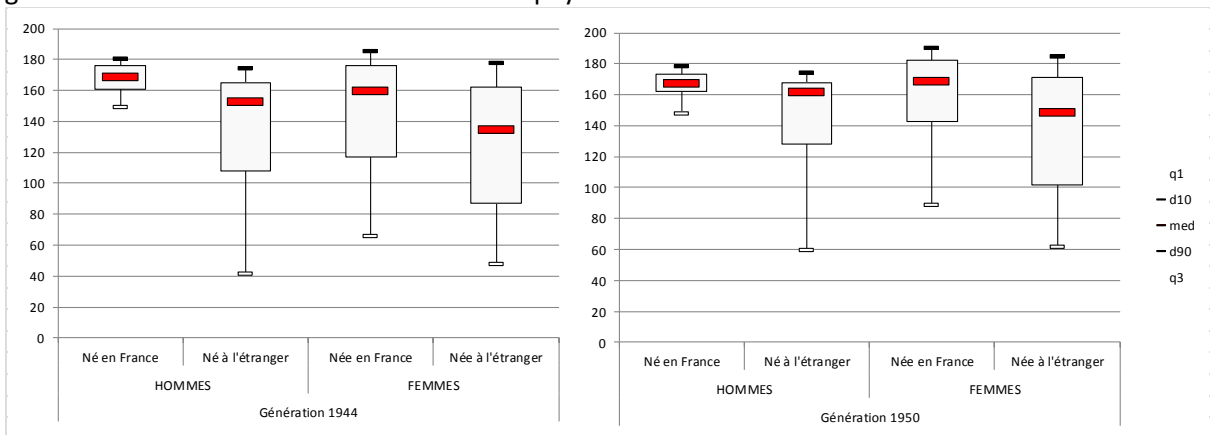
Graphique 3. Distribution de l'âge de premier report tous régimes des retraités du régime général des générations 1944 et 1950 selon le sexe et le pays de naissance



**Lecture :** Les boîtes à moustaches représentent la dispersion de l'âge de premier report. La médiane est représentée par la barre rouge, le premier quartile par la barre inférieure du rectangle, le dernier quartile par la barre supérieure du rectangle. Le tiret blanc correspond au premier décile, et le tiret noir au dernier décile. Ainsi, plus le rectangle est long, et plus les « moustaches » sont longues, plus la dispersion de l'âge de premier report est importante. Parmi les femmes nées en 1944 à l'étranger, la moitié a un âge de premier report inférieur à 21 ans (médiane) et 90% ont un âge de premier report d'au moins 16 ans (premier décile).

**Champ :** Ensemble des retraités des générations 1944 et 1950 ayant une date d'effet de leur pension de droit propre comprise entre 55 et 65 ans (inclus) et ayant liquidé leur pension au 31/12/2016. **Source :** Cnav, échantillon 2017.

Graphique 4. Distribution de la durée validée tous régimes des retraités du régime général des générations 1944 et 1950 selon le sexe et le pays de naissance



**Lecture :** La durée validée tous régimes comprend l'ensemble des trimestres validés durant la carrière et ceux attribués au titre de la maternité et de l'éducation des enfants, comptabilisés au moment du départ à la retraite.

Les boîtes à moustaches représentent la dispersion de la durée d'assurance validée tous régimes. La médiane est représentée par la barre rouge, le premier quartile par la barre inférieure du rectangle, le dernier quartile par la barre supérieure du rectangle. Le tiret blanc correspond au premier décile, et le tiret noir au dernier décile. Ainsi, plus le rectangle est long, et plus les « moustaches » sont longues, plus la dispersion de la durée d'assurance est importante. Parmi les femmes nées en 1944 à l'étranger, la moitié a validé moins de 135 trimestres (médiane) et 90% ont validé plus de 48 trimestres (premier décile).

**Champ :** Ensemble des retraités des générations 1944 et 1950 ayant une date d'effet de leur pension de droit propre comprise entre 55 et 65 ans (inclus) et ayant liquidé leur pension au 31/12/2016. **Source :** Cnav, échantillon 2017.



**ANNEXE 1** - Durée moyenne validée tous régimes par tranche d'âge de départ à la retraite des retraités du régime général des générations 1944 et 1950 selon le sexe et le pays de naissance

Pour les départs avant 60 ans, la durée moyenne validée des assurés nés en France ou à l'étranger est similaire en raison des conditions requises pour les départs anticipés.

Pour les départs après 60 ans, la durée validée par les nés à l'étranger est systématiquement plus faible que celle des nés en France. L'écart le plus important entre les deux populations est observé autour de 60 ans.

Par ailleurs, la durée validée moyenne chute pour les départs à partir de 65 ans, pour les femmes comme les hommes, les nés en France comme ceux nés à l'étranger.

Durée moyenne validée tous régimes par tranche d'âge de départ à la retraite des retraités du régime général des générations 1944 et 1950 selon le sexe et le pays de naissance

		[55;56[	[56;57[	[57;58[	[58;59[	[59;60[	[60;61[	[61;62[	[62;63[	[63;64[	[64;65[	[65;66[
G1944	Femmes nées en France	115*				182*	158	152	151	158	156	101
	Femmes nées à l'étranger					162*	137	132	130	148	150	98
	Hommes nés en France					177	166	163	166	162	168	142
	Hommes nés à l'étranger					168	130	134	146	144	153	119

		[55;56[	[56;57[	[57;58[	[58;59[	[59;60[	[60;61[	[61;62[	[62;63[	[63;64[	[64;65[	[65;66[
G1950	Femmes nées en France	155*	181*	181*	185*	184*	163	158	162	165	165	111
	Femmes nées à l'étranger		181*	183*	182*	185*	144	137	146	157	152	106
	Hommes nés en France	144	169	170	173	174	163	163	164	166	167	136
	Hommes nés à l'étranger		169	170	173	174	141	147	147	156	146	115

\*les effectifs en jeu sont très faibles

**Lecture** : Les départs avant 60 ans comprennent les retraites anticipées pour handicap (à partir de 55 ans) et pour carrière longue (à partir de 56 ans). **Champ** : Ensemble des retraités des générations 1944 et 1950 ayant une date d'effet de leur pension de droit propre comprise entre 55 et 65 ans (inclus) et ayant liquidé leur pension au 31/12/2016. **Source** : Cnav, échantillon 2017.